

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-053313-173
NO BUREAU : 334612-001

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch. C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

**JAVA-U GROUP INC., JAVA-U FOOD SERVICES INC.,
CAFÉ JAVA-U INC., JAVA-U RTA INC.,**

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 5473, avenue Royalmount, bureau 205, dans la ville de Mont-Royal, dans la province de Québec, H4P 1J3.

Compagnies débitrices

PREUVE DE RÉCLAMATION

La Preuve de réclamation complète et accompagnée de la documentation justificative doit être reçue par Raymond Chabot inc. au plus tard le 15 novembre 2017 à 17 h (heure de Montréal), par la poste, messenger, courriel ou télécopieur à l'adresse suivante :

RAYMOND CHABOT INC.,
agissant en sa capacité de Contrôleur aux affaires et aux finances des Compagnies débitrices
À l'attention de monsieur Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Courriel : reclamationmtl@rcgt.com
Télécopieur: 514 858-3303

A. DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER

1. Nom légal complet du Créancier : _____ (le "Créancier").
2. Adresse postale complète du Créancier : _____

3. Numéro de téléphone du Créancier : _____
4. Numéro de télécopieur du Créancier : _____
5. Adresse de courrier électronique : _____
6. Nom du représentant du Créancier : _____

B. PREUVE DE RÉCLAMATION

Je, (*Nom du Créancier ou du représentant du Créancier*) _____, certifie par les présentes que je suis _____ (*Précisez le titre ou la fonction*) du Créancier d'une des Compagnies débitrices, soit (*cochez*) :

- Java-U Group inc.
- Java-U Food Services inc.
- Café Java-U inc.
- Java-U RTA inc.

et que je suis au courant de toutes circonstances entourant la Réclamation visée par les présentes.

La Compagnie débitrice était, à la date de l'Ordonnance initiale, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme totale de _____ \$CA, comme l'indique l'état de compte ou l'affidavit ci-annexé et désigné comme l'Annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la Compagnie débitrice a droit.

Note : Le Créancier qui détient des Réclamations distinctes contre différentes Compagnies débitrices doit déposer un formulaire de preuve de réclamation distinct pour chacune de ses Réclamations.

C. NATURE DE LA RÉCLAMATION

(*cochez et complétez la catégorie appropriée*)

- 1) RÉCLAMATION NON GARANTIE DE _____ \$CA

En ce qui concerne cette réclamation, le Créancier ne détient aucun avoir des Compagnies débitrices à titre de garantie;

- 2) RÉCLAMATION GARANTIE DE _____ \$CA

En ce qui concerne cette réclamation, le Créancier détient des avoirs de la (ou des) Compagnie(s) débitrice(s) à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après;

- 3) RÉCLAMATION LIÉE À LA RESTRUCTURATION DE _____ \$CA

En ce qui concerne cette réclamation, le Créancier ne détient aucun avoir des Compagnies débitrices à titre de garantie;

D. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le créancier doit cocher cette case si tout administrateur ou dirigeant de la Compagnie débitrice applicable est responsable de la réclamation.

Si la case est cochée, le montant pour lequel le ou les administrateur(s) ou dirigeant(s) est(sont) responsable(s) est de _____ \$CA

E. DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION

Autrement qu'indiqués ci-dessus, les détails de la Réclamation du Créancier sont joints aux présentes.

Un état de compte complet et détaillé doit être joint à la preuve de réclamation. Veuillez fournir tous les détails relatifs à la réclamation ainsi que la documentation justificative, incluant les montants et la description des transactions ou ententes donnant lieu à la réclamation, ainsi que les documents de garantie le cas échéant.

F. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION

Tout Créancier qui n'a pas dûment soumis sa Preuve de réclamation accompagnée des documents justificatifs **au plus tard le 15 novembre 2017 à 17 h (heure de Montréal)**, n'aura plus le droit de recevoir tout avis subséquent, n'aura plus le droit de participer aux procédures comme Créancier, sera prohibé de recevoir une distribution à l'égard de telle Réclamation et sera prohibé de requérir le paiement de telle Réclamation des Compagnies débitrices ou d'un administrateur ou dirigeant des Compagnies débitrices.

SIGNÉ à _____ ce _____ jour de _____.

(Signature du témoin)

(Signature du Créancier ou de son représentant)

(Inscrire le nom du témoin en lettres moulées)

(Inscrire le nom en lettres moulées)